



# Grille tarifaire en vigueur

Grille tarifaire pour la période de novembre 2012 à octobre 2013

Nombre de personnes au foyer	1 à 3 pers.	4 à 7 pers.	8 pers. et plus Professionnels et collectifs		Cas particuliers (pas de bac)
Taille du bac	120 l	240 l	360 l	770 l	Sacs de 50 l
Part. fixe / an	112 €	149 €	203 €	460 €	112 €
Part variable	Forfait minimum : 36 € / an (80 kg)				
	Au-delà de 80 kg/an : 0,45 € par kg supplémentaire			Au-delà de 30 sacs/an : 7,50 € par sac supplémentaire	

La grille tarifaire n'a pas été modifiée, malgré le coût croissant de la collecte des déchets. Les prochaines factures vous seront transmises en mai et novembre 2013.

## Rappel

Comme pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, **s'acquitter de la redevance est obligatoire**, sous peine d'amende et quel que soit l'usage du service déchet. Reportez-vous au règlement de collecte en ligne sur notre site internet : [www.cc-ba.com](http://www.cc-ba.com) et disponible à la Communauté de communes.

## Performances de tri encourageantes

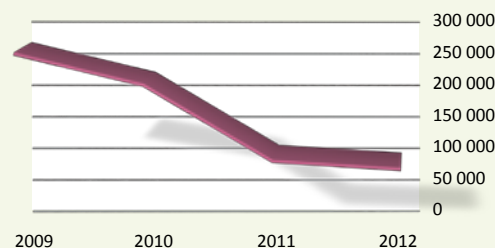
Depuis la mise en place de la tarification incitative, notre poubelle d'ordures ménagères a considérablement minci : on frôle aujourd'hui les 100 kg/habitant/an seulement, soit 2,5 fois moins qu'en 2010 ! Ceci nous permet de baisser les dépenses de traitement. La collecte des emballages recyclables est encore en augmentation (+7% par rapport à l'an passé). Bravo pour vos efforts de tri !



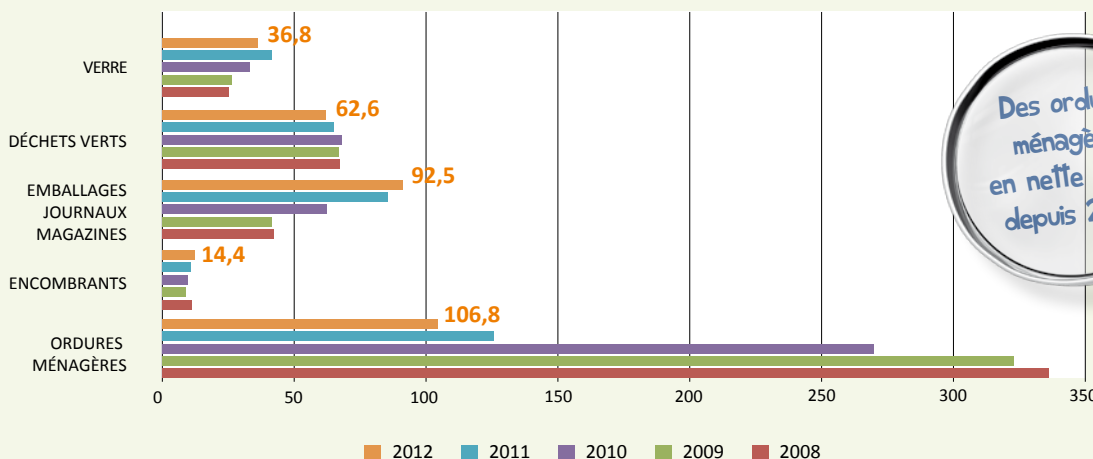
### Un point de vigilance : le verre

La collecte du verre a baissé en 2012. Rappelons que le verre se recycle à 100% et qu'il est par ailleurs dangereux de le jeter dans les ordures ménagères ou les déchets recyclables : bouteilles et bocaux en verre, une fois cassés, peuvent blesser les opérateurs de collecte et de tri.

### Coûts de traitement en €



### Poids collecté en kg/habitant (porte-à-porte et points d'apport volontaire)



# Trier, c'est encore plus simple !

## Emballages en plastique : bouteilles et flacons



*A ne pas écraser !*

## Emballages en plastique : barquettes, pots, films, filets et tubes

**NOUVEAU**



*A ne pas emboîter !*

## Emballages acier / aluminium : boîtes, bidons et canettes



*A ne pas emboîter !*

## Papier / cartons : journaux, magazines, papiers, enveloppes et emballages en carton



*A ne pas emboîter !*

**A COMPTER  
DU 2<sup>ème</sup>  
TRIMESTRE  
2013**

Après la simplification des consignes de tri des emballages en plastique, la CCBA met en place la collecte des recyclables dans **un contenant unique**, à compter du **2<sup>ème</sup> trimestre 2013** (dans l'attente de la livraison de votre bac, mettez ces emballages en mélange dans les caissettes jaunes et bleues ou votre bac jaune personnel).

